



POURQUOI MODIFIER LA FACTURATION DU SERVICE DÉCHETS EN 2019 ?



OBJECTIF DE LA NOUVELLE FACTURATION DU SERVICE DÉCHETS : « Remettre les OMR au bon endroit »

En introduisant une part d'utilisation minimum du service de collecte, le Service Déchets souhaite inciter tous les usagers à déposer leurs OMR¹ dans leur poubelle ou dans un sac prépayé.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de la vallée de Kaysersberg sera donc constituée d'

1 PART FIXE comprenant

Une participation au fonctionnement du Service Déchets incluant

- ▶ les coûts de gestion du Service Déchets
- ▶ les frais fixes des collectes
- ▶ l'accès aux déchèteries et aux Points Tri
- ▶ les actions de prévention des déchets et de communication.

Selon les cas :

- ▶ la location de la poubelle + 8 levées de poubelle/an*

OU

- ▶ 20 sacs prépayés de 30L ou 15 sacs prépayés de 50L/an

1 PART variable à partir

- ▶ de la 9^{ème} levée/an
- OU
- ▶ du 21^{ème} sac de 30L ou du 16^{ème} sac de 50L retiré dans l'année.

* La facturation du Service Déchets 2019 validée lors du Conseil Communautaire du 27 sept. 2018 tient compte des remarques formulées par les usagers suite à la communication du mois de juillet.



RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES

En obligeant tous les usagers à une utilisation minimum du service de collecte, vous incitez à moins trier !

L'objectif du Service Déchets n'est en aucun cas d'inciter les usagers à moins trier.

Le forfait d'utilisation minimum a pour objectif principal de « remettre les déchets au bon endroit », c'est-à-dire d'inciter tous les usagers à déposer leurs OMR¹ dans leur poubelle ou dans un sac prépayé au lieu des Points Tri, des abords des Points Tri, des poubelles publiques, des points de regroupement et des bennes « incinérables » en déchèterie... pratiques qui génèrent des surcoûts importants et irritent, à juste titre, les habitants.

Pourquoi imposer une utilisation minimum à tous et pas uniquement aux seuls usagers sans part variable ?

La production d'OMR¹ de chaque ménage dépend de nombreux facteurs : composition du foyer, pratiques de consommation, pratiques de tri... or :

- ▶ Le Service Déchets ne connaît pas le nombre d'occupants de chaque logement, et même si un recensement pouvait être réalisé, il serait impossible de vérifier les déclarations et d'assurer leurs mises à jour régulières.
- ▶ Le Service Déchets ne connaît pas non plus les pratiques de consommation de chaque ménage. Il ne peut donc pas distinguer les usagers qui ont une part variable faible parce qu'ils consomment « durable » et trient méthodiquement leurs déchets, des usagers qui contournent les règles en

déposant leurs OMR¹ dans les Points Tri, les bennes incinérables, les espaces publics ou emmenant leurs déchets hors du territoire, transférant ainsi les coûts à leur charge sur les autres usagers de la vallée ou sur les contribuables d'autres territoires.

Le nouveau mode de calcul induit une augmentation de ma redevance !

- ▶ En 2018, 85 % des usagers du Service Déchets qui paient une part variable dépassent le seuil de 8 levées ou de 20 sacs de 30L par an. Le nouveau calcul n'aura donc aucun impact sur le montant de leur redevance.
- ▶ Pour les usagers qui ont une faible part variable parce qu'ils consomment « durable » et trient méthodiquement leurs déchets, l'impact sera assez mineur. Par exemple, pour un usager aux sacs qui utilise moins de 20 sacs de 30L par an, l'augmentation sera au maximum de 1,50€/mois.
- ▶ La diminution des coûts liés aux refus de tri devrait en outre permettre de limiter les futures hausses de redevance.
- ▶ La mesure prise par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n'est pas exceptionnelle, au contraire. La quasi-totalité des collectivités qui ont instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (au lieu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ont fixé un montant de part fixe forfaitaire plus élevé ou un seuil d'utilisation minimum du service plus élevé que ceux de la CCVK.





LA NOUVELLE COLLECTE EN POUBELLES COLLECTIVES

LE CONSTAT

- ▶ Avec le système en vigueur depuis 2010, les occupants de logements situés dans des immeubles avec des poubelles collectives ont l'obligation d'utiliser les sacs prépayés rouges. Pourtant, 50% des sacs déposés dans ces bacs sont des sacs noirs.
- ▶ Depuis 2010, la redevance est adressée à l'occupant du logement qui a l'obligation de se déclarer auprès du Service Déchets lors de son emménagement et de signaler son déménagement.

Les mouvements d'occupants étant beaucoup plus nombreux dans les immeubles collectifs que dans les maisons individuelles, le Service Déchets est confronté à des difficultés de suivi importantes pour ces logements :

- usagers qui ne se déclarent pas auprès du Service Déchets lors de leur emménagement et ne peuvent donc pas être facturés.
- usagers qui oublient de signaler leur déménagement au Service Déchets générant ainsi de nombreux contentieux de facturation.

INSTAURATION D'UNE COLLECTE EN POUBELLES COLLECTIVES

À partir du 1^{er} janvier 2019, les immeubles passeront d'une collecte en sacs prépayés à une collecte en poubelles collectives facturée au nombre de levées.

La facture sera adressée au gestionnaire de l'immeuble (propriétaire, bailleur, syndic...) qui aura la charge de répartir la facture entre les occupants de l'immeuble.

RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES



Je ne veux pas payer pour les autres occupants de mon immeuble qui ne trient pas !

Le Service Déchets accompagnera les occupants des immeubles en gestion collective pour les sensibiliser au tri en général et aux bonnes pratiques qui aideront à réduire le montant de la redevance de l'immeuble : passage des ambassadeurs du tri pour des conseils personnalisés, affiches dans les locaux collectifs, fiche d'information et de conseil distribuée à tous les occupants...

J'habite un immeuble mais j'ai une collecte en poubelle individuelle, pourquoi devrais-je changer ?

Les occupants des petits immeubles collectifs pourront opter pour une collecte en poubelles individuelles sous réserve d'un avis technique favorable du Service Déchets et de l'accord de tous les copropriétaires de l'immeuble.

Vous reportez la collecte de la redevance sur les gestionnaires d'immeubles (propriétaires, bailleurs, syndic...)!

Effectivement, mais cette mesure est nécessaire car seuls les gestionnaires d'immeubles connaissent précisément les arrivées et/ou départs des occupants de l'immeuble.



CONTACT

SERVICE DÉCHETS
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
31 rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE
Tél : 03 89 78 21 55 - service.dechets@cc-kaysersberg.fr
www.service-dechets-ccvk.fr

c.rousseau.fr





Vous déménagez ? Dites-le aussi au Service Déchets !

Comme pour les factures d'eau ou d'électricité, tout changement d'adresse doit être signalé pour interrompre la facturation de la redevance Ordures Ménagères.

Pour cela, il est nécessaire de s'adresser directement au Service Déchets. La facturation de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères n'est interrompue qu'après la présentation d'un justificatif de changement de domicile et la restitution de la carte d'accès en déchèterie, de la poubelle ou de

la clé du bac collectif.

> Contacter le Service Déchets : [03 89 78 21 55](tel:0389782155) ou service.dechets@cc-kaysersberg.fr

CCVK - ACTUALITES DU SERVICE PETITE ENFANCE

Calendrier 2018-2019 de fermeture des crèches



Les 4 crèches de la vallée de Kaysersberg sont fermées **1/2 journée par mois** :

- Orbey : 1er mercredi du mois à 12h30
- Sigolsheim et Hachimette : 2ème mercredi du mois à 12h30
- Kaysersberg : 3ème mercredi du mois à 12h30

Fermeture hivernale des crèches :

Les 4 crèches sont fermées du 24 décembre 2018 au 1er janvier 2019 inclus.

Les 4 crèches sont fermées du 23 décembre 2019 au 1er janvier 2020 inclus.

Fermeture estivale des crèches :

Les crèches de Kaysersberg, Hachimette et Orbey sont fermées du 29 juillet au 16 août 2019 inclus.

La crèche de Sigolsheim est ouverte en août et peut accueillir les enfants inscrits dans les 4 crèches (sur inscription préalable obligatoire).

Fermetures pour ponts et jours fériés des 4 crèches :

- Jours fériés habituels
- Vendredi 31 mai 2019 (Ascension)

Besoin d'un accueil au mois d'août 2019 ?



La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg envisage d'ouvrir la crèche de Sigolsheim au mois d'août (29 juillet > 16 août 2019) afin de permettre aux familles inscrites dans les 4 crèches de la vallée de bénéficier d'une solution d'accueil continue.

Cette ouverture ne sera cependant possible que si un nombre minimum d'enfants sont inscrits pour cette période.

Renseignements et inscription (avant le 15 décembre 2018) auprès du service Petite Enfance : [03 89 78 21 55](tel:0389782155) ou petite.enfance@cc-kaysersberg.fr

Calendrier des ateliers du RAM - octobre 2018

Calendrier des ateliers d'éveil et des ateliers de psychomotricité proposés par le Relais Assistants Maternels à tous les Assistants Maternels Agréés de la vallée durant le mois d'octobre 2018 :



Date	Lieu	Groupe
Jeudi 4 octobre de 9h30 à 11h	Atelier d'éveil Périscolaire 1,2,3 soleil 1 rue des Acacias à Kaysersberg	Pour tous
Vendredi 12 octobre à 10h	Atelier "contes" <u>Médiathèque</u> <u>de la vallée de Kaysersberg</u>	Pour tous
Mardi 16 octobre de 9h30 à 10h30	Atelier psychomotricité <u>Crèche Le Chat Botté à Orbey</u>	Pour tous
Jeudi 18 octobre de 9h30 à 11h	Atelier d'éveil Périscolaire 1,2,3 soleil 1 rue des Acacias à Kaysersberg	Pour tous

> Inscription nécessaire pour tous les ateliers : Tél. 03 89 47 59 40 ou relais.amat@cc-kaysersberg.fr

Testez les couches lavables



Très loin des changes d'antan, plus pratiques et très esthétiques, les nouvelles couches lavables reviennent sur le devant de la scène.

En effet, les couches lavables sont un mode de change

- **Ecologique** : Moins de matières premières utilisées, moins de transport, moins de déchets
- **Economique** : Pour un enfant, le coût des couches jusqu'à la propreté est de 1200 à 1500€. Un kit coûte 500€, et il peut être réutilisé avec un deuxième enfant
- **Sain** : Les couches lavables sont fabriquées en matières naturelles (coton notamment) et sans aucun produit chimique, contrairement aux couches jetables.

Vous êtes intéressés par les couches lavables, mais vous hésitez ?

Vous ne savez pas si vous aurez le temps ? Vous ne savez pas quel(s) modèle(s) choisir ?

Pour vous aider à répondre à ces questions, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose* de tester gratuitement des couches lavables, en vous prêtant des kits d'essais.

Principe du prêt*

- Un kit contient 20 couches lavables, de 4 modèles et marques différentes. Tous les accessoires nécessaires sont fournis.
- La durée du prêt est de 6 semaines
- Deux tailles sont disponibles : « Nouveau-nés » (jusqu'à 5kg) et « 2ème âge » (à partir de 5kg)
- Le kit est à chercher et à rendre au siège de la CCVK

Aide à l'acquisition* Opération réservée aux habitants de la vallée de Kaysersberg

Afin d'inciter les parents à poursuivre l'expérience des couches lavables, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg verse une aide de 60 € aux parents qui font l'acquisition d'un lot d'au moins 12 couches lavables, quelque soit le modèle, sur présentation d'une facture.

La participation est limitée à un seul versement par foyer, sans limitation de durée.

Réservation de kit et information*

Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg - CCVK
Tél : 03 89 78 21 55



Guide de la Petite Enfance



Un guide pour les parents et futurs parents de la vallée de Kaisersberg : Présentation des modes de garde, des lieux d'information, des lieux d'éveil et informations pratiques à destination des parents d'enfants de 0 à 3 ans qui résident ou travaillent dans la vallée de Kaisersberg.

Le guide est consultable et téléchargeable en ligne et disponible en version papier à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg ou dans les mairies de la vallée de Kaisersberg.



CCVK - LES ACTUALITÉS DU SERVICE JEUNESSE

www.enfance-jeunesse-ccvk.fr



Pré-inscription aux Animations Eté 2019

Les pré-inscriptions aux Animations Eté 2019 sont ouvertes jusqu'au **31 mars 2019**.

Cet enregistrement des coordonnées des familles permettra d'établir un ordre de passage aux inscriptions de juin en tenant compte des revenus et de la composition de la famille.

CCVK - ACCES MODIFIE DU 30.11 AU 21.12.2018

→ Pour venir à la CCVK depuis Kaisersberg : suivre le sens unique par la route de Lapoutroie (RD 415) et la Zone Artisanale d'Hinteralspach

→ Pour quitter la CCVK en direction de Kaisersberg : suivre le sens unique par la rue du Geisbourg et la rue des Hêtres (feu tricolore)

→ Cette déviation est aussi valable pour accéder à la piscine les vendredis, samedis et dimanches du 30 novembre au 21 décembre inclus



ATELIER MOTORS 68

201 LES CAMMES (en-face du Grand Trait, sur la RN415)

68650 LAPOUTROIE

03 89 47 54 77

06 77 15 94 24

06 32 94 22 10

OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE

08H00 A 12H00 ET 14H00 A 18H30

LE VENDREDI DE

08H00 A 12H00 ET 14H00 A 17H30

PROMOTIONS

-20% DE REMISE POUR 4 PNEUS

-10% DE REMISE POUR 2 PNEUS



**MONTAGE ET EQUILIBRAGE GRATUITS
POUR TOUT ACHAT DE PNEUMATIQUES**



Freinage

-20% SUR LES DISQUES, PLAQUETTES
ET MACHOIRES DE FREINS.

**TOUTE REPARATION SUR TOUS TYPES DE VEHICULES,
MECANIQUE ET CARROSSERIE :**

- GEOMETRIE, REVISION, VIDANGE, BANC ELECTRONIQUE, ECHAPPEMENT, AMMORTISSEUR, ETC
 - PEINTURE, REDRESSAGE, REPARATION ROUILLE, TOLERIE, PARE-BRISE, ETC
- PRISE EN CHARGE PAR LES ASSURANCES GARANTIES.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS NOUS CONTACTER.



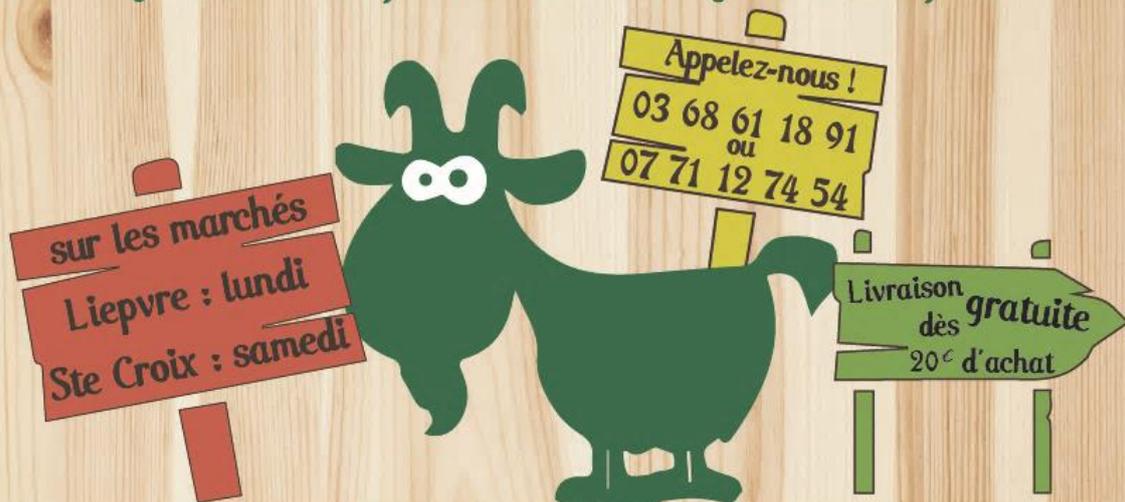
TOUS LES VENDREDIS DE 13H A 13H30 SUR LA PLACE DEVANT LA MAIRIE

Les produits de la ferme livrés à domicile !

Val d'Argent - Saint Dié - Centre Alsace



**légumes, viande, charcuterie, lait, fromages, pain, confitures,
yaourts, miel, farine, vins, escargots, thé, café, ...**



www.enpassantparlaferme.com

68160 Sainte Croix Aux Mines - contact@enpassantparlaferme.com



Lettre d'informations du mois d'octobre 2018

Edito du nouveau président

En 2010, Alain Ancel prenait son poste de président de l'EMVK. Durant ces 8 années, il a œuvré, avec succès, à dynamiser et développer cette école, en étroite collaboration avec Iris Bois sa directrice, ses professeurs et son conseil d'administration. Il n'a également eu de cesse de veiller à ce que ce dernier se renouvelle, afin d'en assurer la continuité. C'est à son invitation que j'y suis entré, il y a maintenant 5 ans, en qualité de vice-président. Aujourd'hui, je lui succède et je le remercie de sa confiance et de son soutien.

Si le monde associatif m'est familier après avoir passé de nombreuses années au sein des scouts à Wintzenheim, j'ai découvert celui de la musique à travers Sandrine Stöhr et sa chorale, que j'ai intégrée il y a 8 ans. Je suis installé dans cette vallée depuis 14 ans et y ai reçu un accueil chaleureux. Mon expérience en tant qu' élu local, au mandat précédent m'a permis de m'intégrer encore plus dans ce beau pays *welche*

Les associations sont la dynamique de notre vallée et l'EMVK y tient une place importante avec ses 450 élèves. Elle est présente du vignoble à la montagne et tient à le rester.

J'aurai à cœur, à l'instar de mon prédécesseur, de perpétuer l'implication de nos membres dans la vie de l'école : participation aux réunions du conseil d'administration et du bureau, mais également par la mise en place de commissions, afin de préparer et rendre plus efficaces encore nos réunions de bureau pour préparer l'EMVK à l'avenir.

Une belle année musicale à tous, éprouvons-nous, prenez du plaisir !

Nicolas Duchaine—Président

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le livret d'élève et nous vous présentons nos excuses :

L'évaluation départementale de la fin du cycle 2 aura lieu les 25-26 mai 2019 au CDMC à Guebwiller !

Projet de l'année « Ulysse »

Comment tout a commencé ? Chacun se pose cette question, chacun a son opinion ! Il est 20 heures, les dieux de l'Olympe se réunissent en l'absence de Poséidon. A la demande d'Athéna, Zeus accepte le retour d'Ulysse...

*Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
A travers les cieux, l'espace et le temps,
Un vaisseau s'en vient...*

Cette année nous allons fêter les papas en particulier, chers messieurs, réservez le **dimanche 16 juin à 17h salle Théo Fallier** à Kaysersberg.

« Ulysse » un projet conçu et dirigé par François Schmitt, professeur de trompette.

Ce projet réunira les instruments d'orchestre (cordes, vents et percussions), le Hip-Hop et le théâtre ainsi qu'une classe de 6^e du collège de Kaysersberg.



Protection des données

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier.

Les données que nous collectons sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par notre équipe. Elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues. Celles-ci nous permettent de gérer nos activités et de vous tenir informés de nos actualités.

Si vous souhaitez continuer à recevoir les informations sur les activités de l'EMVK, vous n'avez aucune action à effectuer.

Si vous souhaitez vous désabonner de nos actualités, nous vous remercions de nous le faire savoir par retour de mail.

Toute l'équipe de l'EMVK vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Médiathèque de la vallée de Kayzersberg

►► www.mediatheque-ccvk.fr



Ouverture au public

Lundi de 9h à 12h & 15h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 18h

Jeudi de 15h à 19h

Samedi de 14h à 18h

20 000 livres - 3 000 DVD - 4 500 CD - 200 partitions

Carte livres

8 livres/magazines ■ 2 partitions

Jeunes (- de 18 ans) : gratuit

Adultes : 10€

Réduit : 5€

Carte tous médias

8 livres/magazines ■ 2 partitions ■ 8 CD ■ 5 DVD

Ados (13-18 ans) : 10€

Adultes : 30€

Réduit : 15€

Animations

Spectacles ■ Contes

Bricolages ■ Expositions

La médiathèque organise toute l'année des animations thématiques gratuites sur réservation pour enfants et adultes.



Informations & Contact

2 av. Ferrenbach 68240 Kayzersberg Vignoble

03 89 47 35 35 - mediatheque@cc-kaysersberg.fr

 facebook.com/mediathequevalleekaysersberg



LES CHAUVES- SOURIS REINES DE LA NUIT!



Exposition

ESPACE NATURE CULTURE
HAUT-DU-THEM
CHÂTEAU LAMBERT

19 MAI — 30 NOVEMBRE 2018

Entrée libre

www.parc-ballons-vosges.fr



EXPOSITION

19.05 – 30.11 2018

ENTRÉE LIBRE

Autour de la chauve-souris, star de cette exposition, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges vous invite à découvrir ces espèces nocturnes. En partenariat avec les Commissions de Protections des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Franche-Comté.

AUTOUR DE L'EXPOSITION

ANIMATIONS GRATUITES
À L'ESPACE NATURE CULTURE
DE CHÂTEAU LAMBERT
ET ALENTOURS

Projections de films
sur les chauves-souris
EN CONTINU

Nuit de la mine
sur le site des Hautes-Mynes
au Thillot (88)

SAM. 19.05 à partir de 19 h

Une découverte nocturne
des anciennes mines de cuivre
du Thillot avec une animation
autour de la chauve-souris

Atelier de fabrication de gîtes
à chauves-souris

SAM. 16.06 14 h

En partenariat avec la Maison
de la Nature des Vosges
Saônoises (MNVS).

Public familial, sur inscription.

Autour de la chauve-souris,
star de cette exposition, le Parc
naturel régional des Ballons des
Vosges vous invite à découvrir ces

Sortie nature sur le territoire
de chasse des chauves-
souris et écoute nocturne

VEN. 20.07 20 h

Balade à la tombée de la nuit
à la découverte des milieux
de vie et à l'écoute des
chiroptères.

En partenariat avec la Maison
de la Nature des Vosges
Saônoises (MNVS).
Public familial, prévoir bonnes
chaussures, sur inscription.

Ateliers artistiques

DIM. 29.07

Durée 1h, à partir de 8 ans,
limité à 10 pers./ atelier.

14 h dessin au pastel
15 h 15 modelage en pâte
16 h 30 dessin au pastel
(dès 6 ans)

avec F. Picavet,
sur inscription.

Conférence
et écoute nocturne

VEN. 10.08 20 h

À la découverte et à l'écoute
des chauves-souris avec
la CPEPESC Lorraine

Nuit de la chauve-souris
sur le site des Hautes-Mynes
au Thillot (88)

SAM. 08.09 19 h

Visite de mine, gîte d'hibernation
privilegié de la chauve-souris
et ateliers.

Ateliers récup'art

MER. 31.10 14 h

Je coupe, je colle, je dessine
pour préparer Halloween et
démystifier les chauves-souris.

RENSEIGNEMENTS
& RÉSERVATION :

Espace Nature Culture
35, rue du Harderet
Haut-du-Them - Chateau Lambert
03 84 20 49 84
enc@parc-ballons-vosges.fr
www.parc-ballons-vosges.fr

HORAIRES (ENTRÉE LIBRE) :

- Du 19.05 au 30.09 :
LU. – DI.
10 h - 13 h + 14 h - 18 h
- Du 01.10 au 30.11 :
ME. – VE + DI.
14 h - 17 h 30



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



jean-w.fr



Mairie LE BONHOMME – LE PETIT BONHOMMIEN N° 9 - octobre 2018